



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le mercredi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2024
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 25 mars 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEQUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : TEMPORADA 2024 - TARIFS SPECTACLES TAURINS - CORRIDA PORTUGAISE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES DU 6 MARS 2024.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des spectacles présentés au cours de la saison festive et tauromachique 2024, la commission extra municipale de la tauromachie propose pour la programmation taurine du festival Toros y Salsa, l'organisation d'un nouveau spectacle, une corrida portugaise, le samedi 07 septembre 2024 à 11h00.

Il est proposé de fixer les tarifs de ce spectacle et d'arrêter un certain nombre de mesures complémentaires.

Les tarifs sont définis de la façon suivante :

Tendidos	:	20,00 € (1)
Tendidos couverts	:	16,00 €
Gradins supérieurs	:	12,00 €

(1) Tarif préférentiel (-50%) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs)

Entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans, munis d'un billet.

Il convient d'adjoindre à ces tarifs les frais de gestion fixés à 1,50 € par billet.

Il convient également de fixer un tarif forfaitaire de 6 € pour les frais d'envoi postaux.

Il est également proposé de prévoir le principe de remboursement des billets de ce spectacle (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

D'autre part, diverses places gratuites seront délivrées à caractère protocolaire, social et de services.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des Fêtes, exercice 2024.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE l'organisation d'une corrida portugaise dans le cadre de la programmation taurine 2024 pour le festival Toros y Salsa,

APPROUVE les tarifs ainsi que les mesures complémentaires ci-dessus proposés pour le spectacle de la corrida portugaise,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »